



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
5 juin 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application
Septième réunion
Nairobi, 4-12 août 2026
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Questions administratives et budgétaires

Conférence des Parties à la Convention
sur la diversité biologique
Dix-septième réunion
Erevan, 19-30 octobre 2026
Point 7 de l'ordre du jour provisoire**
Administration de la Convention sur la
diversité biologique, budgets des fonds
d'affectation spéciale et examen fonctionnel
du secrétariat

Rapport sur l'application des recommandations d'audit restées en suspens

Note du secrétariat

1 La présente note a été élaborée conformément au paragraphe 13 de la décision [16/28](#), dans laquelle la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait prié la Secrétaire exécutive de finaliser la mise en application des recommandations restantes des audits¹ et de présenter un rapport à ce sujet à l'Organe subsidiaire chargé de l'application et à la Conférence des Parties.

2 Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes du secrétariat, lesquels relèvent des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En octobre et novembre 2025, dans le cadre de l'audit intermédiaire du PNUE, il a effectué un audit sur place auprès du secrétariat. En avril et mai 2026, il a réalisé l'audit annuel des comptes du PNUE pour 2025.

3 L'audit intermédiaire avait pour but d'évaluer la gestion et les résultats opérationnels du secrétariat, l'exécution de ses mandats, la cohérence avec les priorités stratégiques, ainsi que les opérations financières. Les résultats de l'audit annuel des comptes du PNUE pour 2025 devraient être publiés dans le courant de l'année 2026.

4 Le Comité des commissaires aux comptes a formulé une recommandation qui est en suspens de longue date et qui vise à ce que le secrétariat communique activement et rapidement avec les donateurs et accélère la procédure concernant les soldes des subventions clôturées².

5 Dans un premier temps, l'application de ladite recommandation a subi des retards principalement en raison d'un manque notable de personnel au sein de l'équipe chargée des finances et du budget du secrétariat, mais ce dernier prend des mesures concrètes pour renforcer l'équipe, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen fonctionnel, ce qui permet d'accomplir des progrès considérables. Le secrétariat a accéléré le règlement des subventions clôturées assorties de soldes résiduels et a recensé les problèmes en suspens pour la majorité des soldes de subvention. Au moment de la rédaction du présent rapport, plus de 61 %

* CBD/SBI/7/1.

** CBD/COP/17/1/Rev.1.

¹ Les recommandations issues des audits sont disponibles à l'adresse suivante : www.cbd.int/information/adm-fin.

² [A/77/5/Add.7](#), par. 78.

des subventions clôturées de la période 2021-2024 avaient été entièrement réglées et le secrétariat prévoit de régler la totalité des soldes résiduels des subventions clôturées d'ici à la fin du premier trimestre de 2027.

6 Des informations actualisées sur l'application des recommandations issues des audits seront présentées à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

7 L'Organe subsidiaire est invité à prendre acte du présent rapport.
